



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE

M. Morteza Firouz, propriétaire de la parcelle No 645, au Ch. du Vieux-Motty 1, demande à la Municipalité l'autorisation de faire abattre un saule pleureur.

Les racines de cet arbre, planté trop proche de la villa, risquent d'abîmer les canalisations.

Il est prévu de replanter un saule pleureur sur le bas du jardin.

Cet avis est affiché pendant vingt jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de cet arbre est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 14 septembre 2023/ib

La Municipalité